HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE EN EHPAD (HTU)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Une expérimentation en Pays de la Loire

LES + DE L'HTU

Une solution rapide et coordonnée
Une recherche de solution au plus proche du domicile
Un reste à charge de 0€ pour la personne aidée

QUI?

- Toute personne âgée **dépendante et de plus de 60 ans** vivant à son domicile
- GIR 1 à 4
- Atteinte de maladie neurodégénérative non déambulant
- Et dont l'état de santé nécessite l'intervention au quotidien d'un aidant ou de son entourage proche.

QUAND?

- Du fait d'une **impossibilité soudaine et brutale de l'accompagnement existant par un proche aidant** (maladie, épuisement, hospitalisation non-programmée)
- De l'impossibilité soudaine d'occupation du logement nécessitant de recourir à un dispositif médico-social sur une courte durée (incendie, inondation…)

COMMENT?

- Durée de prise en charge de **15 jours**
- Renouvelable deux fois dans une limite de 45 jours
- Suivi médical assuré par le médecin traitant en présentiel ou en télémédecine
- Accompagnement social assuré par le service social de l'hôpital dans le cadre de l'hospitalisation de l'aidant, y compris en cas d'impossibilité de l'aidant de reprendre en charge l'aidé

EVITER UNE HOSPITALISATION DE L'AIDÉ

DÉLAI DE 48 HEURES (HORS WE)

PAS DE RESTE A CHARGE

Les EHPAD de Fresnay-sur-Sarthe et Laigné-en-Belin sont entrés dans l'expérimentation dès février 2025, avec une coordination assurée par la cellule d'ordonnancement du CHM.
L'EHPAD de Montfort-le-Gesnois intègre l'expérimentation au 1er novembre 2025 et l'EHPAD de Parcé-sur-Sarthe au 1er janvier 2026.

chm Centre Hospitalier Le Mans
EHPAD Les Frênes - Les Châtaigniers 43 RUE DE SPILSBY 72130 FRESNAY SUR SARTHE
"Les Foyers de la Futaie" Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
Résidence Amicie EHPAD
Le Séquoia

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE D'URGENCE EN EHPAD (HTU)

Une expérimentation en Pays de la Loire

JE SUIS PROFESSIONNEL DE SANTÉ, COMMENT FAIRE SI JE SUIS CONFRONTÉ À UNE SITUATION ?

La personne **aidante** nécessite une orientation vers le C15 ou vers un service de médecine en urgence

15

L'état de la personne **aidée** nécessite un passage par Urgences

La personne **aidée** ne nécessite pas d'hospitalisation

Hospitalisation de la personne aidée

La personne aidée ne nécessite pas d'hospitalisation

Je contacte les EHPAD disposant d'HTU

EHPAD Laigné-en-Belin : 02.43.42.28.28
EHPAD Fresnay-sur-Sarthe : 02.43.33.24.40
EHPAD Parcé-sur-Sarthe : 02.43.95.39.20
EHPAD Montfort-en-Gesnois : 02.43.54.12.00

GESTION PAR **HOPITAL**

GESTION PAR **HOPITAL**

48 HOURS

La personne aidée est accueillie au sein d'un EHPAD habilité HTU sous 48 heures (excepté le week_end)

IMPORTANT

L'HTU ne peut se substituer à l'hébergement temporaire classique ou d'une place en EHPAD, ni aux autres besoins de répit de l'Aidant. Pour toute information sur le répit de l'Aidant, vous pouvez prendre contact avec la plateforme de répit la plus proche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire